



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 SEPTEMBRE 2014**  
**(Annule et remplace la délibération du 14 juin 2013)**

Le dix-huit septembre deux mil quatorze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le onze septembre deux mil quatorze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

**Etaient présents :** Benoît PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean-Luc GUINARD, Isabelle TOURTOIS, Sophie AUGER, Alain BARD, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Chrystèle JARNY, Thierry PROUST, Cécile TAVENEAU.

**Absents excusés :** Fabienne HULCELLE, a donné pouvoir à Sophie AUGER  
Marylène GIRAUDON, a donné pouvoir à Benoît PIRON  
Sandra VIDARD, a donné pouvoir à Thierry PROUST  
Emmanuel ROUSSELOT, a donné pouvoir à Patrick CLISSON  
Anthony PEIGNON, a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD

**La secrétaire :** Cécile TAVENEAU

**OBJET : TARIFS DES PHOTOCOPIES APPLIQUES AU 1 OCTOBRE 2014**

Courant juillet, les forfaits de téléphonie fixe et portable ont été revus, afin de faire des économies. Les échanges par internet sont d'actualité, plutôt que l'utilisation du fax. Ce dernier a donc été supprimé. Le tarif de 1 euros/le fax proposé au administré n'a plus lieu d'être.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les tarifs sont les suivants :

Détail des tarifs	Usagers	Associations communales
Photocopie ou impression noir et blanc format A4 recto	0,30	0,15
Photocopie ou impression noir et blanc format A4 recto/verso	0,45	0,23
Photocopie ou impression noir et blanc format A3 recto	0,40	0,30
Photocopie ou impression noir et blanc format A3 recto/verso	0,60	0,45
Photocopie ou impression couleur format A4 recto	0,50	0,15
Photocopie ou impression couleur format A4 recto/verso	0,75	0,23
Photocopie ou impression couleur format A3 recto	0,60	0,30
Photocopie ou impression couleur format A3 recto/verso	0,90	0,45

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Benoît PIRON